



<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les règles de conduite et de manœuvres en sécurité</li> <li>Obtenir le CACES® correspondant</li> </ul>
<b>Public et prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute personne appelée à conduire un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant</li> <li>Maitrise suffisante de la langue Française pour la compréhension des instructions</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 jour + 1 jour tests soit 14 heures</li> </ul>
<b>Méthodes et Moyens pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vidéo projection de documents.</li> <li>Mise en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires</li> <li>Alternance théorie et pratique</li> <li>Remise de documents résumant le contenu de la formation.</li> </ul>
<b>Validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CACES® : le participant passera les tests théoriques et pratiques conformément à la recommandation R 485 de la CNAM</li> <li>Une attestation de formation nominative</li> </ul>

## CONTENU

Catégories selon la R 485 de la CNAM

### PARTIE THEORIQUE

**Sensibilisation à la sécurité :**

- L'accident du travail
- Responsabilités (chef d'entreprise – conducteur)
- Prévention des accidents du travail
- Rôles des différentes instances

**Part d'accidents dus aux chariots manutention gerbeur à conducteur accompagnant**

**Réglementation et recommandation relatives aux chariots élévateurs :**

- Décret n° 98-1084 du 02 décembre 1998
- Arrêté du 02 décembre 1998
- (Recommandation R485 de la CNAM)

**Présentation du chariot :**

- Technologie
- Les différents types de chariots
- Adaptation d'organes de préhension spécifiques

**Notions physiques de levage :**

- Masse, poids, force, centre de gravité...
- Couple de renversement du chariot

**Plaques de charge des chariots :**

- Différents types de plaques
- Lecture et interprétation
- Plaque d'identification du chariot





### CONTENU

**Vérifications des chariots :**

- Journalières
- Hebdomadaires
- Périodiques

**Règles de conduite et de sécurité :**

- Respect des règles / Signalisation
- Circulation à vide et en charge
- Opérations de gerbage et dégerbage
- Chargement de véhicules...
- Interdictions

**PARTIE PRATIQUE**

**Pour toutes les catégories de chariot automoteur :**

Pour les débutants une prise en main des appareils est nécessaire, réalisations de manœuvres spécifiques afin que le stagiaire s'assure par lui-même des capacités du matériel.

- Connaissance avec l'appareil et ses différents organes
- Adéquation du chariot à l'opération de manutention
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circulation à vide en charge, en marche avant et en marche arrière, en virage et arrêt du chariot en position de sécurité
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort (maintenance de 1er niveau)

**Exercices liés la conduite et à l'application des règles de sécurité en fonction des catégories concernées :**

**Note : les cases grisées correspondent aux manœuvres concernées par la catégorie**

Exercices spécifiques	Points d'évaluations selon R485	Cat.1	Cat.2
<b>Conduite</b>	A vide		
	En charge		
<b>Manœuvres</b>	Prise et dépose au sol d'une charge palettisée		
	Gerber / dégerber 3 charges en pile		
	Stocker / déstocker 3 palettes à 3 niveaux d'un palettier H mini 2.10 m		
	Stocker / déstocker 3 palettes à 3 niveaux d'un palettier H mini 3.30 m		
	Chargement déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai ou au moyen d'un hayon		

**Remarques :**

L'aptitude médicale au poste de conducteur doit être vérifiée avant délivrance de l'autorisation de conduite- point « a » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998. **Suivant le point « C » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998, le conducteur devra avant la délivrance de l'autorisation de conduite : connaître les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté.**

**Nota :** Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail et de chaussures de sécurité.